

# Opinion : La dissuasion, la France, l'Europe et les compétiteurs mondiaux

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Ouest,Union Européenne  
1 mars 2026



**La dissuasion nucléaire française est déjà européenne depuis 1974. Mais elle ne se partage pas ni ne se mutualise pour des raisons d'indépendance de la force de frappe. Si ce n'était plus le cas, cela créerait un précédent qui pourrait la compromettre le jour où sa mise en œuvre serait décidée.**

En estimant dès 2020 que « *la France a la responsabilité de mettre sa capacité de dissuasion nucléaire à la disposition de l'Europe* », le président de la République a souhaité rouvrir un vieux débat stratégique que le général Poirier, un des théoriciens de la force de frappe, avait déjà mis en exergue en son temps : « *Comment accorder les exigences et contraintes de l'autonomie de décision, que l'atome impose à notre stratégie, et celle de notre non moins nécessaire contribution à la sécurité de nos voisins et alliés ?* ».

Si l'interrogation est légitime et a donné lieu à un débat pratique (Tribune du groupe Mars) suivi d'un débat intellectuel (Tribune du groupe Aron), elle doit surtout recevoir une réponse politique claire. Le président en donnera une le 2 mars lors de son discours à l'île longue : que nos lecteurs nous permettent d'apporter la nôtre, qui s'inscrit dans le droit fil de l'Épée gaullienne. Cette orthodoxie de la force de frappe qui a su si bien résister aux événements mondiaux par la force intemporelle de ses principes fondateurs et moteurs, doit être ainsi rappelée à trois enceintes : aux Français, aux Européens et aux compétiteurs mondiaux.

**Aux Français, d'abord, il convient de leur rappeler la trinité de la force de frappe**

**La dissuasion est d'abord et avant tout légitime** ; fait trop souvent passé sous silence, sa mise en œuvre est parallèle et, pour une large part, consubstantielle, à l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Dans l'optique - morale et politique - du général

De Gaulle, le pouvoir de mettre en œuvre la terrible puissance de destruction de la force de frappe ne peut venir que d'une autorité incontestable dans laquelle le peuple français s'incarne : un président élu par la Nation.

La verticalité irréfragable de la dissuasion qui se manifeste par l'évaluation des intérêts vitaux du pays par le seul président et l'ordre de tir, s'en trouve légitimée. On ne dira jamais trop aux Français que la dissuasion est ainsi devenue un projet de la Nation et non un programme mené par les seuls spécialistes, politiques, militaires et industriels, voire intellectuels. Autrefois incarnée par une dynastie (capétienne, valoise et bourbonnienne), l'indépendance nationale est désormais matérialisée d'une manière extrême par la force de frappe. Depuis l'opération « *Gerboise Bleue* » (13 février 1960) jusqu'à aujourd'hui, la souveraineté s'est liée à la dissuasion pour ne plus s'en dissocier. Ce couple-là ne peut divorcer.

C'est pourquoi notre groupe a tant attaqué dès 2020 [1] les notions, volontairement ambiguës et, partant, dangereuses de « *souveraineté européenne* » qui organisaient, intellectuellement, le transfert de la souveraineté nationale vers le Moloch européen sous tutelle américaine. Cette dérive sémantique nous semble toujours l'antichambre des abandons, ou, pour paraphraser le général De Gaulle, « *la politique chien crevé au fil de l'eau* ».

**La dissuasion est ensuite crédible.** Une des raisons profondes du choix du général De Gaulle d'élire au suffrage universel direct le président de la République était également d'assurer la crédibilité de la dissuasion mise en place, après avoir assise sa légitimité politique. Un président élu ne peut faillir sous peine de trahir sa fonction, la Constitution et la Nation, ce qui dissuade les écarts. La stratégie de dissuasion, comme toute stratégie, est en effet et d'abord une dialectique des volontés : elle repose sur l'expression de la permanence de cette volonté inflexible de la mettre en œuvre si nécessaire, détermination qui s'appuie à son tour, sans hésitation aucune, sur une triple crédibilité opérationnelle, technologique et industrielle de l'outil. La cohérence interne du système à la française tient ainsi en une boucle capacitaire et technologique complexe, longue dans la réalisation mais immédiate dans l'exécution.

**La dissuasion est enfin permanente.** L'existence de deux forces nucléaires permanentes - la Force océanique stratégique et les Forces aériennes stratégiques, et d'une temporaire, la FANU -, est la concrétisation de cette volonté politique de la Nation et le garant de la crédibilité. Pointe de diamant du dispositif de défense français, la force de frappe tire l'ensemble de la communauté de dissuasion (forces, industries, diplomatie) vers le haut, en les mettant en permanence sous tension opérationnelle. Cet effort inscrit dans le long terme une politique de défense alors même que l'autorité de mise en œuvre - le président - n'a qu'un court mandat devant lui. C'est pourquoi chaque décision et chaque parole d'un président sont si délicates : un président n'est qu'un des maillons d'une longue chaîne alors même que, souvent, le titulaire de la fonction se prend pour le premier et le seul maillon de celle-ci.

Légitime, crédible, permanente, strictement taillée aux besoins français, s'inscrivant également dans un effort de désarmement nucléaire qu'il faut ici rappeler (promotion des traités de désarmement conventionnel et nucléaire ; lutte contre la prolifération), la dissuasion française ne se partage donc pas : pas plus que le pouvoir monarchique, elle ne peut être « concertée » ou « élargie » tant sur un plan politique que technique. Elle est ainsi indépendante et nationale ou elle n'est pas. Elle n'est ni conventionnelle ni d'emploi tactique : elle est ainsi stratégique ou elle n'est pas.

Dans un essai resté un classique, *les Deux Corps du Roi* (1957), Ernst Kantorowicz, théorisait la double nature, humaine et souveraine, du « *corps du roi* » ; pour paraphraser l'éminent professeur de l'*Institute for Advanced Study* de Princeton, le président de la République possède une double nature : démocratique parce qu'élu mais régaliennne car disposant - seul - du sceptre nucléaire. C'est là une donnée historique fondamentale qui explique le cheminement politique si spécifique de la dissuasion française. Leçon d'histoire et de philosophie politique, la dissuasion est aussi cela : l'héritière d'un grand et vieux pays et on demande à l'héritier d'en conserver le dépôt et de le transmettre, sans cesse modernisée mais intégralement, à son successeur.

**Aux Européens, deuxième enceinte, il conviendrait de dire trois choses avec force et clarté :**

**D'abord que la force de frappe française protège l'Europe depuis sa mise en place.** Sa contribution à la sécurité du continent européen a été reconnue dès la déclaration d'Ottawa (1974) et depuis, régulièrement dans les documents de l'Alliance (qui se conçoit comme une alliance nucléaire) et européens. Cette évidence dont on s'étonne qu'elle nécessite la réouverture d'un débat au fond très simple, tient à deux faits, tout aussi évidents : **son existence** dont le triple caractère légitime, crédible et permanent doit probablement être encore davantage démontré en conviant les alliés volontaires à constater son déploiement opérationnel et...**la géographie qui rend de facto la France solidaire du sort de son continent.** Comme le disait le général De Gaulle, « *Vous savez, le Rhin est beaucoup plus étroit que l'Atlantique. La France se sent plus intimement liée à la défense de l'Allemagne que l'Amérique à la nôtre* ». (De Gaulle et les grands, Eric Branca). Que rajouter de plus qui ne pourrait être que superflu et superficiel ?

Ensuite que la force de frappe ne se partage pas pour les raisons déjà invoquées ci-dessus mais que deux faits étayent fortement :

**sur le plan politique**, l'appréciation des intérêts vitaux ne relève que du seul président et non d'un conseil européen quelconque. **La verticalité de la dissuasion qui demeurera toujours LE pouvoir du seul président français, crée de fait un paradoxe dont les Européens n'ont pas conscience du bienfait indirect : seule l'exclusivité du pouvoir de décision peut assoir la crédibilité d'un instrument français aux effets bénéfiques pour l'Europe** ; il faut donc assumer la part d'égoïsme de notre dissuasion, puisque pour sa défense ultime, la France n'a pas d'alliés, mais il convient de souligner que cet égoïsme bénéficie à l'Europe ; au demeurant, c'est d'abord et surtout aux Européens de montrer leur détermination face à une quelconque agression : leur détermination politique et leurs forces conventionnelles épauleraient ainsi bien mieux la dissuasion française que leur abandon massif et lâchement consenti de souveraineté (acquisitions de F-35, du Patriot, etc) depuis 1949.

Les optimistes diront que depuis « le changement d'époque » de février 2022, l'Europe indolente, si semblable aux deux petits cochons se moquant du troisième (la France et son hochet nucléaire), s'est enfin réveillée, l'Allemagne en tête. Notre groupe préfère se montrer prudent sur la durée de ce changement, son ampleur et son efficacité. Un budget colossal, s'il conforte une base industrielle, ne produit pas nécessairement des capacités militaires opérationnelles permanentes. Si l'Europe s'intéresse à la dissuasion française, qu'elle réarme d'abord dans la durée de manière cohérente et déterminée : la France, elle, a sa maison en dur

depuis longtemps, grâce à une politique intransigeante et exigeante, d'indépendance nationale qui a produit la dissuasion, ce que De Gaulle, appelait le « *méritoire renouveau* » : abriter les cochons imprévoyants, pourquoi pas mais non sans conditions.

**Sur le plan des moyens**, il faut dire et redire que la dissuasion française est intégrée, c'est-à-dire que l'ensemble de ses moyens - SLNE, Rafale équipé de son missile nucléaire, communications et infrastructures de transmission, avions de patrouille maritime, patrouilleurs hauturiers, bâtiments de guerre des mines, ou AWACS - est et doit rester totalement nationale : **toute mutualisation sur une des composantes de son environnement remettrait en cause l'indépendance de la force de frappe et créerait un précédent qui pourrait la compromettre le jour où sa mise en œuvre serait décidée**. Cette exigence de la cohérence intégrée doit ainsi exclure les gadgets européens bien connus de la mutualisation : valables sous certaines conditions dans le domaine conventionnel, ils sont à proscrire pour la force de frappe.

**Que la force de frappe, enfin, ne saurait être dispersée ni même étendue**. Si elle protège l'Europe, c'est par voie de conséquence et non sa raison d'être. C'est pourquoi il ne saurait être question d'initiatives comme le déploiement de Rafale des FAS en Europe centrale, orientale ou baltique : multiplier des chèvres au piquet ou des chiffons rouges, sous la forme d'intérêts vitaux artificiels, ne renforce pas la dissuasion mais, au contraire, la décrédibilise en lui retirant la très nécessaire ambiguïté qui doit présider à l'emploi de la force de frappe nationale. Là aussi, un effort d'explication de la doctrine française s'imposera, quitte à convier les dirigeants politiques à l'Ile Longue.

**Aux compétiteurs stratégiques, il faut marteler que la dissuasion est « tous azimuts » et désormais « toute distance »**

**La dissuasion offre en effet une excellente « posture générale d'attente stratégique »** (Général Poirier) : à l'heure du retour des prédateurs, et puisque la dissuasion est, en raison de l'évolution des technologies, réellement « *toute distance* » (Général de Villiers), elle doit de nouveau se penser « *tous azimuts* » (Général Ailleret). La France, répétons-le, n'a ni allié ni partenaire en la matière : elle n'a que des intérêts vitaux à défendre. Le pouvoir égalisateur et destructeur que lui confère la dissuasion, lui permet de mener une grande diplomatie de puissance dans le monde que le général De Gaulle avait voulue indépendante, constante et équidistante. En ce sens, l'outil de dissuasion ne peut se concevoir sans une grande politique mondiale qui dépasse, rappelons-le, le cadre étriqué et mesquin, de l'Europe des deux Bruxelles, cadres mal bâtis « *où s'égare la nation et se disqualifie l'État* ».

**La dissuasion française, parce qu'indépendante**, ne relevant pas du Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN, **introduit ensuite un élément de doute, d'incertitude et donc de risque dans le calcul stratégique de ses adversaires** ; quand, comment et à quelle condition cette dissuasion serait-elle mise en œuvre ? Voilà une question qui complique sérieusement la stratégie d'éventuels adversaires, comme le soulignait avec pertinence un adversaire pourtant déclaré de la politique otanienne du général De Gaulle, Raymond Aron.

Cet effet pourrait être démultiplié au centuple si la France quittait le commandement intégré de l'OTAN tout en maintenant les liens bilatéraux, politiques et technologiques, avec ses alliés les plus sûrs comme elle l'a fait dès le 10 août 1967 : moins prévisible, la dissuasion de la

France resterait un mystère plus profondément entouré de secrets, c'est-à-dire une variable majeure compliquant l'équation adverse.

Notre groupe rappelle de nouveau que dans la vision gaullienne et en des temps tout aussi troublés que les nôtres, le retrait du commandement intégré de l'OTAN (débuté dès 1958 avec la Marine), s'accompagnait de la montée en puissance de la force de frappe et que la décision finale (7 mars 1966) a été précédée de la première prise d'alerte des Mirage IV avec la bombe AN11 le 8 octobre 1964, et suivie, fait également oublié, des accords Ailleret-Lemnitzer du 10 août 1967 qui organisaient l'articulation entre les forces françaises et otaniennes et assuraient ainsi la très nécessaire interopérabilité entre les deux. La cohérence de ces trois décisions a produit un modèle d'armée français qui s'affiche encore comme très supérieur à ceux qui ont vécu grassement sous le parapluie nucléaire américain.

L'indépendance nationale se paie mais génère des résultats efficaces comme la dissuasion. Face à cette fourmi française, laborieuse et sérieuse, les armées européennes, cigales de la défense, ont ainsi emprunté un autre chemin : celui de l'insouciance et du confort. On en voit les résultats dès lors que le protecteur menace. Le discours présidentiel du 2 mars prochain gagnerait certainement à rappeler à ces pays leur errance doctrinale et leur critique passée du modèle français. Peut-être faudrait-il leur traduire la fable de la cigale et la fourmi (mars 1668) ?

*« La Fourmi n'est pas prêteuse :  
C'est là son moindre défaut.  
« Que faisiez-vous au temps chaud ?  
Dit-elle à cette emprunteuse  
— Nuit et jour à tout venant  
Je chantais, ne vous déplaie.  
— Vous chantez ? J'en suis fort aise.  
Eh bien ! Dansez maintenant. »*

Quitte à ouvrir le débat, faisons-le en toute franchise. **La dissuasion est enfin confortée par l'existence de forces conventionnelles professionnelles** qui l'épaulent. Cette articulation, rendue arthritique par le sous-investissement dont elle a fait l'objet pendant plusieurs décennies, doit être réparée afin d'éviter des manœuvres de contournement de la dissuasion en dessous de son seuil de déclenchement en en rehaussant le seuil. Une dissuasion conventionnelle n'existe pas (encore une divergence avec l'Allemagne), mais il faut obliger un compétiteur quelconque à s'engager à un niveau tel qu'on en vient, naturellement, à poser l'équation nucléaire.

Cet épaulement conventionnel doit être revu recalibré dans cette optique-là. Mais, répétons-le, nous nourrissons de grands doutes sur la durée, la cohérence et l'efficacité du réarmement européen ; il appartient donc à la France de poursuivre son effort national sereinement et sans l'aide d'instruments aussi fourbes que *SAFE* qui ne vient pas **en plus** mais **en moins** de la LPM et obligera à tout dépenser en européen, faute de quoi le solde restant des crédits *SAFE* français reviendra à Bercy et non à Brienne.

C'est là précisément que le pouvoir politique se heurte à ses propres contradictions : faute d'avoir fait de bonnes finances, il ne peut faire de bonne politique, comme on l'a vu sur la LPM.

Sous financée dès le début, exagérant ses revenus, et sous-estimant ses dépenses, traînant comme un boulet ses reports de charges, venant trop tôt pour récolter les précieuses leçons du conflit ukrainien, elle était déjà dépassée et condamnée dès sa conception doctrinalement et financièrement comme notre groupe l'a rappelé dans deux retentissantes tribunes [2] ; faisant la guerre à l'économie au lieu de commander enfin des équipements tant retardés, elle apparaissait surtout insincère car ses hausses majeures n'étaient prévues qu'après 2027 ; son actualisation prévue qui ne ferait que revenir aux montants souhaités par les armées (430 milliards €) dès 2022, sera votée par une Assemblée qui remet son mandat en jeu en 2027. Quelle pérennité politique aura-t-elle donc ? Comment la Défense pourra-t-elle continuer à être financée alors même que l'ensemble des finances publiques vacillent ? La première réforme à mener sera donc celle de l'économie, comme en 1958. En ce sens, le garant de la dissuasion sera le nouveau Jacques Rueff de 2027.

**En conclusion**, quel que soit le discours que fera le président Macron le 2 mars, orthodoxe ou transgressif, ou les deux « en même temps », son mandat est sur la fin et sa succession, déjà engagée : raison de plus pour s'en tenir à l'esprit et à la lettre que la célèbre allocution général De Gaulle du 27 avril 1965 rappelait et qui demeure d'une actualité frappante : *«notre indépendance exige, à l'ère atomique où nous sommes, que **nous ayons les moyens de dissuader nous-mêmes un éventuel agresseur sans préjudice de nos alliances mais sans que nos alliés tiennent notre destin dans leurs mains**. Or, ces moyens, nous nous les donnons. Sans doute, nous imposent-ils un méritoire renouveau, mais ils ne nous coûtent pas plus chers que ceux qu'il nous faudrait fournir à l'intégration atlantique sans être sûrement protégés pour autant si nous continuons de lui appartenir comme **auxiliaire subordonné**. Nous en venons au point où aucun État du monde ne pourrait porter la mort chez nous sans la recevoir chez lui, ce qui est certainement la meilleure garantie possible dans l'ordre économique, scientifique et technique, pour sauvegarder notre indépendance »*.

### **Groupe Vauban\***

[La Tribune](#)

27/02/26

*Légende de la photo : ArianeGroup est maître d'œuvre industriel du M51 de la force de dissuasion océanique française, pour le compte de la Direction générale de l'armement (DGA) depuis 2010.*

*Source de la photo : ArianeGroup*

---

[1] Voir notre trilogie :

<https://www.latribune.fr/opinions/la-france-et-son-epée-1-3-851724.html>;

<https://www.latribune.fr/opinions/la-france-face-au-casse-tête-de-la-défense-de-l-europe-2-3-852149.html>;

<https://www.latribune.fr/opinions/les-véritables-menaces-qui-pèsent-sur-l-industrie-d-armement-française-3-3-852610.html>.

---

# Hommage aux « MERLINETTES », Corps féminin des transmissions entre 1942 et 1945

Category: 1940-1944 : Résistances en France,2020-2030,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Actualités  
1 mars 2026



# Hommage

***Les surnom de Merlinettes est dérivé du général Merlin, commandant les transmissions dans l'armée française en Afrique du Nord, au sein des Forces Françaises combattantes.***

Ce fût indéniablement un évènement exceptionnel pour ces quatre-vingts parents des courageuses *Merlinettes* venues de tous les horizons de France, à l'initiative de Jean-Georges Jaillot-Combelas, neveu de l'une d'entre-elles.

En cette froide matinée d'automne, ils se sont rassemblés dans le jardin de la Sous-lieutenante Eugénie Malika Djendi autour du sublime Monument des opérations extérieures situé dans le parc André Citroën à Paris. Retrouvailles ou premières rencontres, chaleureuses, fraternelles et toujours émouvantes en cet endroit vénéré, devenu un des dix Hauts lieux de la mémoire nationale.

Le Colonel Arnaud Basset, chef de corps du 8<sup>e</sup> Régiment de Transmissions du Mont Valérien, accompagné d'un piquet d'honneur interarmées de son unité et en présence du drapeau de notre Amicale présidait cette cérémonie.

Cette commémoration est tout à fait exceptionnelle, car *elle était la première mais aussi probablement la dernière réunissant des familles des enfants du baby-boom de l'après-guerre, en hommage à leurs mères, tantes ou grands-mères.*

Notre camarade Jaillot-Combélas leur fit découvrir ce jardin, niché dans le cœur du 15<sup>e</sup> arrondissement dont il obtint de la Mairie de Paris qu'il soit dédié en hommage à la *S/LTN Eugénie Djendi (1923-1945) opératrice radio du Corps Féminin des Transmissions d'Afrique du Nord, parachutée par les Services Spéciaux d'Alger en France occupée, arrêtée et déportée en août 1944 et exécutée le 18 janvier 1945 à Ravensbrück*, comme cela est inscrit sur les plaques apposées sur chacune des entrées de ce jardin.

Jean-George le rappela dans un émouvant discours.

L'après-midi une cérémonie eut lieu dans le fort du mont Valérien sur la place d'armes du 8<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions dont le drapeau - soustrait aux allemands dans les heures sombres de l'occupation - a été ramené par le général Merlin en 1945.

C'est le seul de l'armée française portant sur son étamine l'inscription **Résistance** « **1940-1944** ».

Le colonel Delort Directeur de la Zone d'appui numérique a remis la Légion d'honneur à la colonelle Verney, avant de prononcer une allocution mentionnant la glorieuse épopée des *Merlinettes* et de clore la cérémonie.

Privilège rare, avant de quitter la forteresse, ceux qui le souhaitent purent visiter sous la conduite du capitaine Catteau de la cellule patrimoine, le musée du Régiment qui regroupe les riches collections de matériels, de documents et de souvenirs de l'histoire des Transmissions dont une machine Enigma.

Monique Taillandier était particulièrement émue car elle découvrait pour la première fois l'endroit où son père opéra pendant trois ans au sein de nos Services d'écoutes avant de se replier à Bon-Encontre pour continuer le combat dans la clandestinité.

**Général d'armée aérienne François MERMET**

*Président d'honneur de l'AASSDN*

CEREMONIE MEMOIRE du 28 octobre 2026

*Source création photo : AASSDN*

---

## [\*\*Vidéo : Interview de Héléna Perroud sur la Russie de Poutine\*\*](#)

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Renseignement,Souveraineté,Technologies  
1 mars 2026



Hélène Perroud est une spécialiste des relations franco-russes, ayant été conseillère auprès de Jacques Chirac entre 1996 et 2005. Elle a ensuite dirigé l'Institut français de Saint-Pétersbourg de 2005 à 2008, renforçant son expertise sur la Russie contemporaine. Elle est l'auteur de l'ouvrage *Un Russe nommé Poutine* (2018), consacré à l'analyse du parcours et du système politique de Vladimir Poutine.

## **Comprendre Poutine: connaître le code mental russe. Par H.Perroud, ancienne conseillère de J.Chirac**

**Date de mise en ligne :** 24/01/2026

**Durée :** 01:43:51

**Compte YouTube :** [Dialogue F-R](#)

*Source photo :* [Dialogue F-R](#)

---

## **[SCAF : L'industrie aéronautique allemande veut son propre chasseur](#)**

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Armement,Asie Centrale,Asie Pacifique,Europe de l'Ouest,Souveraineté

1 mars 2026



L'industrie allemande est sortie du bois. Sa filière aéronautique a officiellement pris position dans le conflit qui oppose Paris à Berlin sur le système aérien du futur (SCAF). Dans une tribune avec le vice-président du syndicat IG Metall, Jürgen Kerner, la présidente de la Fédération des industries aéronautiques et de l'espace, Marie-Christine von Hahn, engage le gouvernement allemand à développer son propre avion de combat.

« Depuis près d'un an, l'entreprise française Dassault revendique de facto la mainmise sur le projet », déplorent les deux dirigeants dans un texte publié ce lundi matin par le journal « *Handelsblatt* ». Pour les responsables, l'attitude de l'avionneur français est « *une invitation à nous renier au plan industriel : ça ne peut pas passer* ».

« **Deux avions au sein d'un SCAF européen commun** »

Désigné comme maître d'oeuvre, Dassault martèle depuis l'été dernier qu'il lui faut un leadership industriel plus clair sur le pôle avion de combat du SCAF, réparti à parts égales entre l'avionneur, Airbus Allemagne et Airbus Espagne. Une idée qui a suscité une levée de boucliers de la part d'Airbus.

Depuis, les mois passent sans qu'aucune décision ne soit prise. Les deux signataires appellent donc le gouvernement allemand à mettre fin à « une longue période d'incertitude » alors que les Etats-Unis sont en train de lâcher l'Europe. Il s'agit de faire preuve de « responsabilité en reconnaissant clairement les désaccords ».

Bilan des courses ? « Pourquoi nous accrocherions-nous donc à un super-jet unique qui devrait tout faire et satisfaire tous les intérêts ? La réponse cohérente est la suivante : deux avions au sein d'un SCAF européen commun », prônent les deux dirigeants, qui rappellent que le SCAF est bien plus qu'un avion de combat. « Conduite sans pilote, capteurs, mise en réseau, propulsion, armement : tout doit interagir de manière innovante », soulignent Jürgen Kerner et Marie-Christine von Hahn.

Dans un courrier adressé au ministre allemand de la Défense, Boris Pistorius, IG Metall avait déjà estimé début décembre que Dassault s'était disqualifié comme partenaire en Europe. « *Nous ne faisons plus confiance à Dassault* », écrivaient alors Jürgen Kerner et le président du comité d'entreprise d'Airbus Defence & Space, Thomas Pretzl.

### **Une lettre à la chancellerie**

La prise de position de l'industrie allemande constitue, elle, une nouveauté. Elle intervient alors que Berlin évalue la possibilité de rejoindre le programme GCAP d'avion de combat mené par Londres, Rome et Tokyo. Alors que Paris plaide toujours pour un programme unique, la présidence de la République a envoyé une lettre à la chancellerie pour savoir s'il était exact qu'elle se tournait vers le projet concurrent, mené par le Royaume-Uni, avec l'Italie et le Japon (BAE Systems, Leonardo et Mitsubishi).

« Il nous a été répondu que l'engagement du chancelier n'avait pas changé et qu'à Berlin, on estimait toujours stratégique d'avoir un avion de sixième génération européen », expliquait-on ce lundi au ministère des Armées. L'inquiétude à Paris était née des articles de la presse italienne qui relataient la semaine dernière que le chancelier Friedrich Merz avait demandé à la présidente du Conseil des ministres, Giorgia Meloni, son assentiment, au cas où l'Allemagne souhaite rejoindre le programme CGAP. Lequel soulève d'ailleurs des critiques du côté de Rome et de Leonardo, qui se plaignent que BAE Systems ne partage pas suffisamment ses données avec ses partenaires et se garde la part du lion.

Quoi qu'il en soit, plus le temps passe, plus les industriels se déchirent et plus les lobbys, en ce moment essentiellement allemands, donnent de la voix. Jürgen Kerner et Marie-Christine von Hahn estiment que la construction de deux avions représenterait pour l'Allemagne « une nouvelle opportunité ». « Nous ne nous associons plus à un projet multinational, mais mettons en place notre propre programme et recherchons ensuite des partenaires qui souhaitent y participer », plaident les deux dirigeants.

Soucieux de ménager l'impact politique désastreux de cette décision, ils soulignent qu'« une approche à deux avions n'est pas un échec, mais l'arrivée à maturité de ce projet ». Pour les

responsables, cette approche va permettre « des priorités nationales différentes » et réduira « les frictions » entre Paris et Berlin, car la coopération aura lieu « là où elle est économiquement et technologiquement utile », sans être déterminée par une « symbolique politique ».

A Paris, on concède qu'il y a un besoin de clarification et on sent un certain découragement. Le projet politique du SCAF, s'unir pour se défendre, n'a jamais eu autant de force au vu des injonctions américaines qui demandent aux Européens de prendre leur défense en main. Le projet industriel n'a de son côté jamais été aussi mal en point, ce qui laisse la voie libre aux lobbys industriels pour plaider en faveur de la multiplication des avions, et donc des crédits publics.

**Emmanuel GRASLAND et Anne BAUER**

[\*Les Echos\*](#)

Mardi 09 février 2026

---

## [Souveraineté globale : La France des 13 fuseaux horaires.](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Géopolitique,Outre-Mer,Souveraineté

1 mars 2026



## **L'outre-mer échappe à la réflexion stratégique française.**

Ce qui frappe l'observateur de l'outremer français (ou *des* outremer, comme il est désormais convenu de dire), c'est une étrange juxtaposition. D'un côté, les mots pieux qui abondent pour le célébrer : des adresses rituelles des candidats à la magistrature suprême (« *chers compatriotes de métropole, de l'outremer et de l'étranger* ») à l'axe indopacifique rêvé en son temps par M. Macron qui, de Paris à Canberra en passant par New Delhi, devait se prolonger « *de Papeete à Nouméa* ». De l'autre, la réalité d'une profonde ignorance de ces territoires, de leur abandon à leur souvent triste sort, et, il faut le dire, d'un grand mépris. Comme dans les banlieues de Paris ou Marseille, cet abandon et ce mépris ne sont en rien incompatibles, bien au contraire, avec de larges transferts financiers. Le chèque social est le revers du déploiement quasi militaire des forces de l'ordre, les centaures de la Gendarmerie étant voués, de Nouméa à Fort-de-France, à devenir une marque permanente de la présence française dans ses anciennes colonies.

## **Des confettis d'empire ?**

« Colonies » : le mot qui fâche est lâché. Il faut l'affronter. Depuis 1946, la France n'a plus, juridiquement, d'empire. Les quatre colonies historiques de Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion ont été départementalisées (loi du 19 mars 1946), rejointes en 2011 par Mayotte. Les autres sont devenues des territoires, puis des collectivités, d'outremer avec des statuts d'autonomie de plus en plus poussés, nulle part davantage qu'en Nouvelle-Calédonie. Mais le mot reste : tout le monde a parlé dans les années 1950 et 1960 de la « décolonisation » de territoires qui ne l'étaient plus, et toujours aujourd'hui, le projet d'accord signé à Bougival le 12 juillet 2025 évoque « *une nouvelle étape sur la voie de la décolonisation* » de l'archipel calédonien.

De fait, la relation de la métropole française (96 % de la population) aux 2,8 millions d'Ultramarins n'a jamais été clarifiée. Ces territoires sont-ils même « la France » ? La doxa politique et administrative le soutient, mais géographiquement, ce n'est pas le cas : la France a toujours été considérée comme une terre d'Europe. Linguistiquement, il est très difficile quand on prend un avion à Melbourne pour aller à Nouméa de dire qu'on va « en France » : tout le monde comprendrait qu'on part dans une autre direction. Peut-être la réponse est-elle que ces terres sont françaises sans être *la France* (auquel cas il serait grand temps de réfléchir à ce qu'est une colonie après l'empire), ou bien alors que le mot « France » a plusieurs sens, dont il faudrait nettement clarifier l'usage.

L'interrogation semble technique, mais elle nous paraît fondamentale : car, si nos élites (parisiennes, c'est quasiment une tautologie) n'ont aucune ambition réelle pour les outremer, c'est que non seulement ils ne les connaissent quasiment pas, mais qu'il n'y a pas de place dans leur compréhension de la France et du monde pour ces « confettis » rescapés du passé. Quand ils ne se sentent pas obligés de les flatter pour des raisons électoralistes, ils les voient comme un anachronisme. Des territoires qu'on aurait, précisément, oublié de décoloniser.

Il est vrai que, quand on commence à prendre au sérieux ce que nous avons appelé « la France aux 13 fuseaux horaires », cela oblige à repenser tout ce que nous croyions vrai de la France (au sens de République française). À Nouméa, la loi n'est pour l'essentiel pas votée par l'Assemblée nationale et le Sénat, mais par le Congrès de Nouvelle-Calédonie. La monnaie en

vigueur est le franc pacifique. L'élection présidentielle n'a pas lieu au printemps, mais à l'automne. Et on n'est pas dans l'Union européenne. À Saint-Jean-du-Maroni, dans la forêt d'Amazonie, les enfants bushinengués qu'on croise, nus, dans la rue sont des citoyens français, et la coopération transfrontalière de la gendarmerie de l'orpaillage illégal s'effectue avec le Brésil (en revanche, on est bien dans l'Union européenne).

## **Décentrer le regard**

Pour appréhender l'immense atout que représente pour la France son outremer, il faut donc avant tout opérer un décentrement du regard. Il faut cesser de regarder la France comme une réalité européenne qui aurait, dans le meilleur des cas, des extensions dans différentes parties du monde. Il faut accepter que la France ne se confond pas avec la France européenne : on pourrait aller jusqu'à dire que la France *n'est pas un pays européen*, au sens en tout cas où elle n'est pas uniquement un pays européen.

Il existe évidemment une France européenne : c'est, on l'a dit, la France au sens géographique du terme, et telle qu'elle était entendue au moins jusqu'en 1946 (et peut-être toujours dans le langage ordinaire). Mais il existe aussi une France américaine - ou, si on préfère le dire ainsi, des territoires français des Amériques - qui vit en Guyane, à la Martinique, en Guadeloupe (dont ont été détachés Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et à Saint-Pierre-et-Miquelon, dernier témoin de ce qui fut la « Nouvelle-France » sur laquelle Jacques Cartier planta le pavillon royal sous François Ier. Il existe une France indo-océanique, à travers La Réunion, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises. Il existe enfin une « France pacifique » : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française (et la possession domaniale de Clipperton). Cette dernière est la seule à avoir fait l'objet d'un projet d'organisation politique distincte, avec la Communauté française du Pacifique, dont le seul vestige se trouve sur les billets de banque du « franc CFP ». Peut-être y aurait-il grand intérêt, vu la manière dont la France extra-européenne se répartit de manière si claire en trois blocs, à les structurer, de manière formelle ou informelle, à cette échelle.

## **La France, État-monde**

Une fois que l'on comprend que la France a ainsi quatre dimensions, certes d'importance inégale - européenne, américaine, indo-océanique et pacifique -, le regard qu'on porte sur elle se modifie en profondeur. En effet, s'il y a une chose qui caractérise la France, c'est d'être un État-monde. Aucun autre pays ne peut pareillement dire qu'il a une envergure mondiale : ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni la Chine. Le Royaume-Uni a lui aussi conservé quelques morceaux d'empire, mais, après le dramatique abandon des Chagos, ils sont tous - le minuscule îlot de Pitcairn excepté - dans l'océan Atlantique, et ils n'ont jamais fait partie du Royaume-Uni ; quant aux États-Unis, si leur réseau de bases militaires leur donne en pratique une présence mondiale, celle-ci n'est absolument pas intégrée à l'environnement régional. La France, elle et elle seule, peut dire sans ciller qu'elle est chez elle partout - si ce n'est sur tous les continents, du moins tous les océans de la terre. À cet égard, plus que peut-être jamais dans son histoire, surtout après la mort programmée de la Françafrique, ce qui reste de puissance française est aujourd'hui maritime. Bien plus que la dissuasion nucléaire, désormais « démocratisée » et largement dépassée, c'est cela qui permet à la France de justifier le rang qu'on lui prête toujours quatre-vingts ans après qu'elle est devenue membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU : elle est un pays qui se déploie sur la moitié des fuseaux horaires

de la terre.

Cet argument pourrait paraître à beaucoup très abstrait, et, de fait, il l'est. Il faut reconnaître qu'il y a quelque chose d'exaspérant à entendre répéter que « la France possède la deuxième zone économique exclusive du monde » lorsqu'elle n'en fait à peu près rien, laissant ses droits d'exploitation soit être pillés par d'autres, soit rester en jachère. De même, il est bien beau d'envoyer des détachements de militaires (accompagnés d'un gendarme en cas de procédure judiciaire !) tourner tous les quarante-cinq jours sur les îles Éparses, ou d'effectuer des « missions de souveraineté » sur les îlots Matthew et Hunter que nous conteste le Vanuatu, mais cela a-t-il la moindre incidence concrète ? On en revient au syndrome post-colonial : chez une majorité, un sentiment de vague culpabilité qui se résout en subventions à tout-va ; chez la minorité, un sentiment abstrait de grandeur qui oscille entre formules creuses et arrogance très réelle, toujours aujourd'hui, entre beaucoup d'administrateurs de l'État « blanc » et les populations locales. Tout sans doute est-il à reprendre sur la base d'un respect mutuel et d'une fierté partagée à appartenir, chacun grâce aux autres, à un grand pays héritier d'une grande histoire.

### **“L'outre-mer doit intégrer la pensée stratégique française”**

#### **Renouer les liens**

Avant tout, il s'agit de changer de regard et d'intégrer réellement cette plus grande France au récit (« roman ») national sans lequel aucun pays ne peut prospérer. Connaître l'outre-mer, le respecter, l'aimer, l'intégrer pleinement à la nation française et sa manière de se penser elle-même, de telle sorte que ces territoires ne soient plus vus comme des anomalies dont on ne sait que faire ; mais aussi bien évidemment attendre d'eux qu'ils contribuent pleinement (4 % de la population et 18 % du territoire national, ce qui n'est pas rien) et se prennent en charge. Cela exige de sortir d'un rapport de dépendance et de mépris - aujourd'hui hypocritement caché, mais toujours bien réel - et d'établir un lien mature et responsable entre, d'une part, ces territoires et la métropole et, d'autre part, ces territoires (ou groupes de territoires) et leur environnement régional.

Car, de fait, si ces territoires sont souvent mal français - ne s'aimant guère eux-mêmes en tant que territoires français d'Amérique, de l'océan Indien ou du Pacifique, et mettant trop souvent leur mal-être social sur le dos de la métropole -, ils sont souvent aussi mal intégrés à leur environnement régional. Il suffit pour comprendre l'étendue du problème de regarder la carte des liaisons aériennes (mais tout aussi bien les produits disponibles en grande surface, et le chemin qu'ils ont suivi - souvent en transitant par l'Europe ! - pour se retrouver là). Le président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie a dû récemment admettre qu'il était difficile pour lui de participer au Forum des îles du Pacifique, car les gens... y parlaient anglais : la France des outre-mers reproduit les pires tares de la France métropolitaine, alors même qu'elle peut encore moins se le permettre.

#### **Le rôle de la puissance publique**

L'ambition de la France pour ses outre-mers (qui est avant tout une ambition pour elle-même de la France tout entière, et une ambition pour eux-mêmes de ces territoires) n'a en un sens rien de très original : il s'agit simplement de les faire prospérer, comme on le voudrait de l'ensemble du pays, et de rayonner ainsi régionalement, comme la France métropolitaine

essaye de le faire en Europe. Comme souvent, la responsabilité de l'État n'est pas de faire directement ce qui ne lui appartient pas, mais de procurer les conditions de possibilité pour que d'autres le fassent : qu'il s'agisse des acteurs économiques (qui ont besoin qu'on libéralise des règles souvent absurdes, mais aussi de pouvoir recruter des gens capables d'opérer dans un environnement régional multilinguistique et multiculturel), ou des acteurs publics locaux qui ont besoin de pouvoir avoir des relations d'égal à égal avec leurs partenaires locaux sans passer par Paris (même si une forme de tutelle est inévitable pour maintenir l'unité nationale). Il n'est pas normal que La Réunion ne puisse entretenir de relations avec la Chine ou l'Inde qu'en passant, soit par Paris, soit par les diasporas. Il est fondamental de repenser le cadre juridique, administratif, politique, éducatif, culturel ou humain qui permettra à ces territoires d'être à la fois mieux français et mieux, qui américain, qui indo-océanique, qui pacifique.

Mais il y a bien sûr des choses qui relèvent directement de la puissance publique nationale. L'une est le militaire. Il paraît évident, et plus évident encore après que nous eussions été chassés d'Afrique, que les territoires ultramarins devraient être considérablement renforcés comme points d'appui du déploiement permanent de nos forces armées en dehors de métropole. Il est vrai que les moyens ne sont pas infinis, mais à l'heure où l'on parle d'augmenter le budget de la défense à 5 % du PIB, il est parfaitement réaliste d'envisager d'avoir, à partir de ce qui existe déjà, une très grande base dans chacun des trois bassins, en lien avec la BITD. Non seulement cela se justifie en soi, mais, partie intégrante d'une politique de véritable développement économique, rapporterait beaucoup plus à long terme que les moyens investis.

### **L'exemple du nucléaire**

Parmi les autres grands projets que seul l'État peut porter, le meilleur exemple est sans doute celui du nucléaire de petite taille : technologie absolument indispensable pour avoir une électricité abordable et que la France est à l'heure actuelle une des rares à maîtriser. On voit ici une illustration presque parfaite de la manière dont une logique vertueuse pourrait s'enclencher avec un peu de volonté. Une petite centrale nucléaire en Nouvelle-Calédonie serait un moyen de mettre en œuvre et de peaufiner une technologie de pointe dans un contexte de compétition internationale ; de sauver potentiellement la « filière nickel » qui se meurt avant tout du coût prohibitif de l'exploitation du minerai, notamment à cause de l'électricité ; et d'illustrer concrètement - y compris aux yeux des Kanaks, dont l'emploi en dépend - le caractère vital du lien avec la métropole, avant d'éventuellement s'exporter dans la région.

Le domaine de la mer (« l'économie bleue ») est un autre exemple évident, et il y a en a beaucoup d'autres. L'outremer de la France constituant, depuis le départ du Royaume-Uni, l'essentiel de celui de l'Union européenne, on mesure ce qui pourrait être mobilisé à son profit en termes de financement, de relais d'influence, etc. La construction européenne a trop tourné, depuis 1995, au bénéfice de l'Allemagne : après lui avoir tant concédé, la France devrait pouvoir exiger que son partenaire allemand mette toute la puissance européenne derrière la spécialisation militaire et ultramarine (les deux étant évidemment distincts, mais à notre sens indissociables) de la France.

**L'ambition est avant tout une question de vision : le reste, certes fondamental, viendra ensuite, car ce n'est que de manière organique que ces choses peuvent**

**grandir.**

**Éric DESCHEEMAEKER**

*Professeur à l'université de Melbourne*

[Revue Conflits](#)

31 janvier 2026

*Source photo : AI*

---

## [Histoire : Mistinguett, une espionne du music-hall au service de la France ?](#)

Category: 1900-1930,1ère Guerre Mondiale (1914-1918),Contre-espionnage,Renseignement  
1 mars 2026



En 1956, une déposition secrète du général Maurice Gamelin révèle que la chanteuse Mistinguett aurait participé au renseignement français durant la Première Guerre mondiale, information exhumée seulement en 2010 par l'historien Bruno Fuligni. Elle mène des missions à l'étranger et transmet des informations stratégiques, notamment en 1918 sur l'offensive allemande en Champagne, contribuant à l'anticipation de la seconde bataille de la Marne. Malgré ce rôle, elle ne sera jamais officiellement reconnue en raison du secret-défense et fera

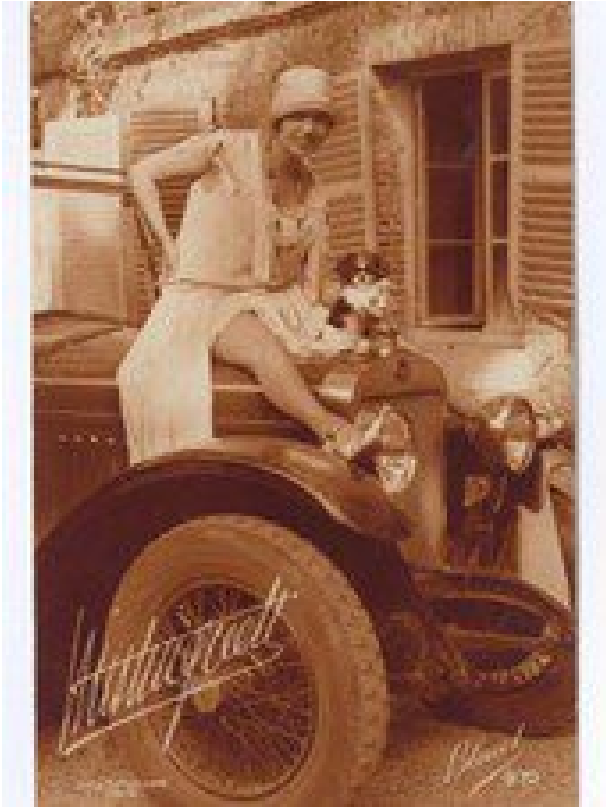
même l'objet de soupçons publics, avant que des témoignages tardifs ne tentent de réhabiliter son action.



[Série] Mémoire du renseignement militaire - Mistinguett - © DRM

Le 6 janvier 1956, le général Maurice Gamelin se présente au château de Vincennes. Octogénaire, l'ancien commandant de l'armée française durant la « drôle de guerre » veut faire consigner des révélations sur une femme décédée la veille : une vedette du music-hall à qui la France doit bien plus qu'elle ne l'imagine. Sa déposition restera secrète pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce que l'historien Bruno Fuligni l'exhume en 2010. Il se souvient : « *Je travaillais sur les services de renseignement français. Au château de Vincennes, dans les archives militaires du Service historique de la Défense, le document de Gamelin a attiré mon attention. La vedette en question aurait servi la France durant la Grande Guerre et fourni une information capitale en 1918 permettant de briser la dernière offensive allemande.* » Son nom : Jeanne Florentine Bourgeois, *alias* Mistinguett.

D'abord amusé, Bruno Fuligni est très vite intrigué. La « miss aux belles gambettes » aurait influencé le sort de la Première Guerre mondiale ? L'enquête mérite d'être approfondie.



### **Mistinguett, « l'un des monuments les plus célèbres de la capitale »**

Le 5 janvier 1956, la mort de l'interprète de *Mon homme* ou *Ça, c'est Paris* connaît un retentissement mondial. Avec l'Arc de triomphe et les Invalides, Mistinguett est considérée comme « l'un des monuments les plus célèbres de la capitale »<sup>[1]</sup>. Née à Enghien-les-Bains en 1875, Jeanne Florentine Bourgeois grandit à Soisy-sous-Montmorency, au nord de Paris. De « bourgeois », elle n'a que le nom. « *Son père est un immigré belge quasi illettré. Sa mère, née à Lille, est issue d'une famille originaire de Gand, narre Bruno Fuligni. Tous deux sont plumassiers. Ils vidant de vieux matelas pour en renouveler la garniture, un travail pénible et mal payé.* » Des années plus tard, Jeanne, devenue Mistinguett, se parera de magnifiques costumes à plumes.

Si, dans ses *Mémoires*, Mistinguett embellit le portrait de son enfance, l'histoire n'est pas si simple. « *Les décès tragiques se succèdent chez les Bourgeois : un frère meurt jeune, écrasé par la charrette d'un laitier ; un autre disparaît en bas âge ; le père aurait été tué par son épouse lors d'une soirée de soulographie* », raconte l'historien. Culottée et débordante de vie, la petite Jeanne se lance à l'assaut de la capitale, voyant dans le spectacle un moyen d'échapper à la misère. Elle monte sur scène pour la première fois au Casino de Paris, en 1893, à tout juste 18 ans. Son ascension est fulgurante.



### **Contre un laissez-passer, la reine du music-hall collectera du renseignement**

« *J'ai trouvé son dossier à la Préfecture de police, se remémore Bruno Fuligni. Un passeport émis en 1914 portait la mention : "Délivré par le Gouvernement militaire de Paris qui l'avait fait demander au cabinet". Les tampons révèlent ses déplacements : Italie, Angleterre, Suisse...* » Ce parcours correspond au récit de Gamelin et aux *Mémoires* de Mistinguett. La vedette a donc bien multiplié les missions pour le renseignement militaire. « *C'est elle qui vient offrir ses services, dès 1914, par amour pour Maurice Chevalier, très populaire à l'époque, poursuit l'historien. Mobilisé, il aurait été fait prisonnier par les Allemands. Pour en avoir le cœur net, il faudrait se rendre à Genève, siège de la Croix-Rouge.* » Mais la Suisse neutre n'est pas accessible librement.

Entrant en contact avec le Grand quartier général, la chanteuse propose un marché : « *Contre un laissez-passer, elle ramènera des informations d'hommes influents qu'elle fréquente, comme les rois d'Espagne ou d'Italie* », explique l'historien. Le 2<sup>e</sup> Bureau du Gouverneur militaire de Paris accepte. Si Chevalier est libéré en 1916, cela n'arrête pas pour autant Mistinguett.



« En 1918, le prince de Hohenlohe, aristocrate allemand épris d'elle, lui conseille de quitter Paris : une grande offensive se prépare, non en Picardie, comme le pensent les Français, mais en Champagne, près de Reims. » Mistinguett transmet aussitôt l'information. La suite est connue. Le 14 juillet 1918, les Allemands attaquent effectivement dans les environs de Reims : c'est la seconde bataille de la Marne. L'offensive échoue. Tués, blessés et prisonniers confondus, les pertes allemandes atteignent 168 000 hommes en une semaine. « Son renseignement seul n'a pas suffi, tempère l'historien. L'observation aérienne, [des opérations menées dans les tranchées ennemies](#) ou [le décryptement de messages allemands](#) ont confirmé l'information. Mais grâce à elle, les Français ont su très tôt où frapperait l'ennemi. »

### **La vérité sous le sceau du secret-défense...**

Appréciée des poilus, Mistinguett ne sera jamais officiellement honorée pour son action. Pire. Lors des « procès de trahison » de l'été 1918, l'ancien ministre Louis Malvy, se défendant, accuse le 2<sup>e</sup> Bureau d'avoir constitué « une police particulière » incluant « une danseuse comme Mistinguett ». « L'idée qu'elle est une moucharde se répand. "Mistinguett a la peau lisse": c'est le jeu de mots en vogue. Elle vendrait ses amis du spectacle », explique l'historien. La vedette pourrait se défendre en dévoilant son véritable rôle, mais elle ne le peut : révéler la vérité trahirait le secret-défense.



Deux voix masculines plaideront pour elle. Dans *Les Espionnes à Paris* publié en 1922, le commandant Massard fustige les agentes pro-allemandes, mais fait une exception pour une « miss très distinguet » dont il ne peut révéler son nom. Décrivant son courage, il demande « qu'on répare cette injustice et que le gouvernement témoigne à cette Française la reconnaissance à laquelle elle a droit »<sup>[2]</sup>. Trente ans plus tard, le général Gamelin témoigne à son tour en faveur de « cette brave Mistinguett », afin de réparer l'oubli.

### [Direction du Renseignement Militaire](#)

05 janvier 2026

[Série Mémoire : Ils ont marqué l'histoire du renseignement français - épisode 12](#)

**[1]** *Mistinguett est morte*, par Jean Couvreur, article publié dans *Le Monde*, le 6 janvier 1956

**[2]** « Dans les petites femmes qui ont joué un rôle dans l'espionnage, il en est qui sont connues de tout Paris, de toute la France et même de toute l'Europe, voire des deux Amériques. L'une d'elles est une chanteuse de music-hall qui a fait et qui fait encore la joie des Parisiens et des Bruxellois. Nous ne devons pas la nommer bien que M. Malvy, très maladroitement, ait prononcé son nom devant la Haute Cour. Disons, seulement, que les Anglais déclarent que c'est une miss très distinguet. Ajoutons qu'elle a de jolies jambes, qu'elle a de l'esprit jusqu'au bout des doigts... de pied, et qu'elle a le don de provoquer le fou rire. Nous n'en dirons pas plus, car il ne faut pas qu'on la reconnaisse ! » - Commandant Émile Massard, *Les espionnes à Paris* (1922)

### **Pour aller plus loin**

[\*\*Mistinguett - La danseuse qui a sauvé la France, Bruno Fuligni, Buchet-Chastel \(2025\)\*\*](#)

« On la connaissait meneuse de revue, vedette du Moulin-Rouge. On ignorait sa carrière d'espionne durant la Première Guerre mondiale... »

Sources photos : DRM

Source photo couverture article : IA

---

## Vidéo. L'Iran : Entre puissance et chaos !

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités,Alain Juillet,Géopolitique

1 mars 2026



Dans cette nouvelle émission, Claude Medori et Alain Juillet reçoivent Maître Ardavan Amir-Aslani, avocat franco-iranien, qui nous apporte un éclairage différent des médias occidentaux sur la situation en Iran. Au moment où le président Trump positionne une puissance hors norme autour de l'Iran, quelle pourrait être l'incidence géopolitique mondiale de stabiliser ce pays ?

**Date de mise en ligne :** 06/02/2026

**Durée :** 00:44:25

**Compte YouTube :** [Open Box TV](#)

---

# Conférence de Jean-François Gayraud sur le crime organisé

Category: 2020-2030,Actualités,Global  
1 mars 2026



Commissaire général de police, ancien membre de la cellule de coordination du renseignement à l'Élysée, aujourd'hui directeur de l'Académie du renseignement, Jean-François Gayraud anime une conférence pour explorer la face cachée du crime organisé. Auteur du récent "Les sociétés du silence", il propose une lecture dérangeante mais lucide d'un monde criminel qui prospère d'abord sur l'invisible. Pour lui, l'angle mort majeur de notre compréhension n'est ni la violence, ni l'argent, mais le mutisme : « Ce qui est silencieux, ce qui est invisible... on ne le combat pas, tout simplement. »

**Titre de la conférence :** "Les sociétés du silence. L'invisibilité du crime organisé."

**Cadre de la conférence :** Cycle 2026 l'institut FMES

**Intervenant :** Jean-François GAYRAUD, Directeur de l'Académie du renseignement. Commissaire général de la police nationale, il a réalisé l'essentiel de sa

carrière dans le renseignement et la lutte contre le terrorisme. Il est par ailleurs l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages traitant de criminologie, de géopolitique du crime ou de renseignement

**Organisateur :** Institut FMES

**Date de la conférence :** Jeudi 12 février de 18h30 à 20h

Attention : Une séance de dédicace de son livre sera organisée à 18h avant le début de la conférence à 18h30.

**Lieu :** Faculté de droit, 35 av. A. Daudet - Campus de Toulon - Porte d'Italie

Voir une conférence précédente :

[ La conférence ne sera ni filmée, ni diffusée en direct, ni mise en ligne ultérieurement.]

---

## **Industrie : Vente du français LMB Aerospace à l'américain Loar Group**

Category: 2020-2030,Actualités,Technologies  
1 mars 2026



**LMB Aerospace change de pavillon et entre dans une nouvelle ère industrielle. La PME corrézienne, fournisseur clé de la défense française, a été cédée à l'américain Loar Group, déclenchant une vive controverse politique et stratégique.**

**Entre impératifs de souveraineté, garanties étatiques et logique de consolidation transatlantique, la vente de LMB Aerospace cristallise les tensions actuelles autour du contrôle des actifs sensibles de la base industrielle et technologique de défense.**

La vente de LMB Aerospace à l'américain Loar Group a été finalisée fin décembre 2025, après validation formelle des autorités françaises. LMB Aerospace, spécialiste des systèmes de refroidissement et de ventilation embarqués, équipe des programmes majeurs des forces armées françaises. Cette opération, autorisée par Bercy dans le cadre du contrôle des investissements étrangers, intervient dans un contexte de sensibilité accrue sur la protection des technologies militaires et sur l'ouverture du capital d'entreprises jugées stratégiques.

### **LMB Aerospace et Loar Group : une vente sous haute surveillance**

La cession de LMB Aerospace à Loar Group s'est conclue pour un montant de 367 millions d'euros, auxquels s'ajoute la reprise de la dette nette, selon les informations communiquées par le groupe acquéreur et confirmées par la presse nationale. Cette transaction place LMB Aerospace sous le contrôle d'une holding américaine cotée à New York, spécialisée dans les équipements aéronautiques et de défense. Toutefois, dès l'annonce de l'opération, le

gouvernement français a tenu à encadrer strictement les conditions de la vente de LMB Aerospace, en invoquant la sensibilité des activités concernées.

Ainsi, l'État français a mis en place une action spécifique, communément qualifiée de *golden share*, afin de conserver un droit de regard sur les décisions jugées critiques. Ce mécanisme permet notamment d'opposer un veto à certaines opérations portant sur la localisation des activités, la cession d'actifs stratégiques ou la protection des savoir-faire. Selon le ministère de l'Économie, les services de l'État assureront un suivi rapproché et durable du respect de ces engagements, comme l'a indiqué Bercy dans une déclaration reprise par [Le Monde](#).

Dans le même temps, Loar Group a souligné que l'intégration de LMB Aerospace s'inscrivait dans une stratégie de croissance industrielle cohérente. Le groupe américain a précisé que l'entreprise corrézienne conserverait ses implantations françaises et son périmètre d'activité. Selon les projections communiquées par Loar Group, LMB Aerospace devrait générer environ 60 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2026, pour un EBITDA ajusté estimé à près de 30 millions de dollars.

### **LMB Aerospace, un maillon stratégique de la défense française**

Fondée en 1956 à Malemort-sur-Corrèze, LMB Aerospace s'est imposée comme un acteur de niche dans la conception et la fabrication de ventilateurs et de moteurs électriques destinés aux environnements critiques. LMB Aerospace fournit des systèmes de refroidissement indispensables à la fiabilité des équipements militaires, notamment pour l'avion de combat *Rafale*, l'hélicoptère *Tigre* ou encore certains systèmes embarqués terrestres et navals. Cette position en fait un fournisseur récurrent des grands maîtres d'œuvre de la défense française.

Selon les données publiques, LMB Aerospace emploie environ **75 salariés** hautement qualifiés. L'entreprise réalise une part significative de son activité à l'export, avec près de **30 %** de son chiffre d'affaires déjà réalisé aux États-Unis avant la vente. Cette internationalisation progressive a été avancée par ses anciens dirigeants pour justifier l'ouverture du capital et la recherche d'un adossement industriel plus large.

Cependant, cette vente de LMB Aerospace a suscité des réserves au sein même de l'appareil d'État. D'après des informations publiées par [Usine Nouvelle](#), la Direction générale de l'armement avait émis un **avis défavorable** lors de l'instruction du dossier. La DGA aurait notamment recommandé une entrée de Bpifrance au capital, solution finalement écartée. Malgré cet avis, le gouvernement a validé la cession, estimant que les garanties juridiques et opérationnelles étaient suffisantes pour préserver les intérêts stratégiques nationaux.

### **Une décision politique au cœur des débats de souveraineté**

La vente de LMB Aerospace à Loar Group a rapidement pris une dimension politique. Plusieurs responsables et élus ont dénoncé la cession d'un actif industriel jugé critique pour l'autonomie stratégique française. Les critiques portent à la fois sur le signal envoyé aux partenaires européens et sur la dépendance accrue vis-à-vis d'acteurs extra-européens dans un contexte de réarmement généralisé.

Face à ces attaques, l'exécutif a multiplié les prises de parole pour défendre la cohérence de sa décision. Le ministère de l'Économie a rappelé que le régime français de contrôle des

investissements étrangers permettait d'imposer des contraintes strictes aux investisseurs non européens. Il a également souligné que des sanctions étaient prévues en cas de non-respect des engagements pris par Loar Group.

De son côté, Loar Group a cherché à rassurer sur ses intentions industrielles. Le groupe américain a insisté sur la complémentarité technologique de LMB Aerospace avec son portefeuille existant et sur la nécessité de renforcer les capacités industrielles face à une demande mondiale en forte croissance. Cette approche s'inscrit dans un mouvement plus large de consolidation du secteur aéronautique et de défense, marqué par une intensification des acquisitions transfrontalières.

**[Jehanne DUPLAA](#)**

[Armee.com/lmb](https://www.armee.com/lmb)

29 janvier 2026

---

## **Géopolitique. Groenland : l'île qui verrouille l'Arctique**

Category: 2020-2030,Actualités,Géopolitique,Global

1 mars 2026

# Groenland : l'île qui verrouille l'Arctique

par Revue **Conflits** avec AFP



Le Groenland est au centre d'un triangle stratégique où se superposent trois dynamiques : la militarisation du Grand Nord, l'ouverture progressive de routes maritimes arctiques, et la compétition pour le contrôle des accès entre Atlantique et Arctique. Vu depuis cette projection polaire, l'île n'est plus une périphérie glacée : c'est un pivot.

### **Un verrou géographique entre deux océans**

Le Groenland se trouve à la jonction de l'océan Arctique et de l'Atlantique Nord. Cette position crée un « effet goulet », surtout si l'on raisonne en trajectoires aériennes et navales. Entre l'Amérique du Nord et l'Europe, l'espace formé par le Groenland, l'Islande et le Royaume-Uni (souvent décrit comme un couloir de passage de l'Atlantique Nord) a longtemps été une zone clé de surveillance. La carte, en montrant l'île comme centre du cercle polaire, rappelle pourquoi : qui tient le Groenland observe et influence une large part des mouvements entre les deux grands théâtres.

### **Routes maritimes : raccourcis prometteurs, réalité encore contraignante**

Deux itinéraires sont dessinés en bleu : le **passage du Nord-Ouest**, côté canadien, et la **route maritime du Nord**, côté russe.

Mais l'Arctique reste un environnement saisonnier, risqué et coûteux (glace résiduelle, brouillard, tempêtes, éloignement des secours, contraintes d'assurance). L'enjeu, pour les acteurs maritimes, n'est donc pas seulement la route est plus courte, mais la route fiable, rentable et sécurisée.

### **Militarisation : la carte d'une compétition**

Avec les bases de l'Otan et de la Russie, l'Arctique est devenu un espace de surveillance.

Côté russe, la densité des points le long de l'arc arctique et autour de l'axe de Mourmansk reflète une logique de profondeur stratégique : protéger les approches, sécuriser les infrastructures militaires du nord et contrôler l'accès à la route maritime du nord. La Russie apparaît comme l'acteur qui dispose de la continuité territoriale la plus directe sur l'Arctique.

Côté OTAN, la dispersion des points en Amérique du Nord et autour du Groenland rappelle une logique complémentaire : surveillance des voies d'accès, alerte avancée, contrôle des espaces aérien et maritime. Le Groenland devient ici une sorte de plateforme avancée : peu peuplée, mais idéalement placée pour capter des signaux, suivre des trajectoires et soutenir une présence.

### **Le Groenland : puissance militaire sans armée, puissance politique par sa position**

Ce qui rend le Groenland singulier, c'est qu'il concentre de la valeur stratégique sans être, en lui-même, une grande puissance militaire. Son atout principal, c'est la géographie. Cela a deux conséquences politiques.

D'abord, l'île est entraînée dans une compétition qui la dépasse : même si l'objectif local est souvent le développement et la stabilité, le territoire est perçu de l'extérieur comme une pièce de l'échiquier arctique. Ensuite, cette centralité renforce mécaniquement son poids

diplomatie : dans les discussions sur la sécurité nord-atlantique, les infrastructures, la recherche, ou les routes maritimes, le Groenland pèse plus que sa démographie.

**Revue Conflits**

18 janvier 2026

*Source création image : IA*